

Marche des chômeurs – 11 au 18 octobre 2006

Une trentaine de marcheurs, en provenance de différentes régions québécoises, partiront de Montréal pour se rendre à pied jusqu'à Ottawa. Ils porteront avec eux les revendications du mouvement, *trempees dans l'espoir*. Cette marche se déroulera sur huit jours, et sera ponctuée d'assemblées publiques (Huntingdon, à Papineauville, à Buckingham et à Hull), de points de presse, et d'appels à la solidarité.

Le rassemblement du départ est prévu le 11 octobre à 11h, devant le bureau de chômage du centre-ville de Montréal, soit au 1001 de Maisonneuve Est, et nous invitons les citoyens à venir y manifester leur appui.

Trajet de la Marche

Date	Lieu de départ	Lieu d'arrivée	Nbre km.
11 octobre	Montréal – Longueuil Longueuil - Huntingdon Point de presse (départ Mtl)	Huntingdon Assemblée publique et coucher	6 à 10 km
12 octobre	Huntingdon – Valleyfield Point de presse à Valleyfield Valleyfield – Fasset	Fasset Coucher	14 km
13 octobre	Fasset	Papineauville Assemblée publique et coucher	13,4 km
14 octobre	Papineauville	Thurso Coucher	18,2 km
15 octobre	Thurso	Buckingham Assemblée publique et coucher	21 km
16 octobre	Buckingham	Gatineau Coucher	26 km
17 octobre	Gatineau	Hull (Point de presse) Assemblée publique et coucher	10 km
18 octobre	Hull (Parc Jacques-Cartier) Point de presse	Ottawa (Parlement) Rassemblement	4 km

Le départ

Le départ est donc fixé au 11 octobre 2006, et il y aura rassemblement devant le bureau de chômage du centre-ville de Montréal (1001 Maisonneuve Est) avec discours, fanfare et point de presse, etc. Roger Valois, vice-président de la CSN, René Roy, secrétaire général de la FTQ et Daniel B. Lafrenière, vice-président de la CSQ y prendront la parole. Les marcheurs se rendront en direction de la rive sud (traversée du Pont Jacques-Cartier) pour être accueillis par Monseigneur Jacques Berthelet, Évêque de St-Jean-Longueuil.

L'arrivée

Le 18 octobre, il y aura rassemblement en avant-midi, à compter de 10h, au Parc Jacques-Cartier de Hull, devant le monument Maurice-Richard pour partir la Marche jusqu'au Parlement d'Ottawa. Nous avons demandé une rencontre avec le Premier ministre du Canada, M. Stephen Harper. Nous rencontrerons aussi les caucus des trois (3) partis d'opposition.

L'organisation

Organisée par le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)*, l'opération de la Marche est rendue possible grâce à l'implication et l'étroite collaboration de différents secteurs syndicaux, sociaux et religieux. Sur le plan national, la CSN, la FTQ et la CSQ sont engagées de façon directe et concrète dans la Marche des chômeurs.

De nombreux partenaires régionaux assurent la faisabilité de la Marche : les Conseils centraux des syndicats nationaux de la Montérégie, de l'Outaouais, de Montréal, les Conseils régionaux de la FTQ de Montréal et de l'Outaouais, la Pastorale sociale de Hull, la Pastorale sociale de St-Jean-sur-Richelieu ainsi que plusieurs organismes communautaires comme la TROVEP de l'Outaouais.

* Le CNC est formé de six groupes régionaux œuvrant pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs, soit : le Comité chômage de Montréal, le Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue, le Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel, le Mouvement action chômage de Charlevoix, le Comité chômage du Haut-Richelieu et le Mouvement action chômage de Saint-Hyacinthe.

Comité national d'appui

Un comité national d'appui a été constitué. Treize (13) personnalités en font partie :

- Pierrette Ringuette, sénatrice libérale
- Pablo Rodriguez, député du Parti libéral du Canada
- Yvon Godin, député du NPD et porte-parle en matière d'assurance-emploi
- Yves Lessard, député du Bloc québécois et porte-parle en matière d'assurance-emploi
- Roger Valois, vice-président de la CSN
- René Roy, secrétaire général de la FTQ
- Daniel B. Lafrenière, vice-président de la CSQ
- Emilia Castro, vice-présidente du Conseil central de Québec et vice-présidente de la Fédération des femmes du Québec
- Léo-Paul Lauzon, Chaire d'études socio-économiques
- Nancy Célestin, porte-parole de l'Association des aide-familiales du Québec
- Alexandra Pierre, D'Abord Solidaires
- Benoît Fortin, frère Capucien
- François Parenteau, Les Zapartistes

Pourquoi demander un meilleur régime d'assurance-chômage ?

Depuis plus d'une quinzaine d'années, les différents gouvernements qui se sont succédés à la tête de l'État canadien n'ont eu de cesse d'imposer des compressions au régime d'assurance-chômage. Les objectifs de ces mesures peuvent être identifiés en deux points :

1. réduire l'accès au régime, diminuer les protections prévues et, de ce fait, dégager des surplus;
2. précariser la main d'œuvre en lui retirant une protection de revenu en cas de perte d'emploi.

La couverture du régime est passée de plus de 80 % à moins de 50 %. En d'autres mots, moins d'un travailleur sur deux aura accès à l'assurance-emploi en cas de besoin. Pour ceux qui se qualifient, le taux ainsi que la durée de la période de prestations ont été réduits, sans compter les pénalités et exclusions de toutes sortes qui ont malmenés les protections des travailleurs.

Depuis 1990, le gouvernement fédéral ne participe plus au financement du régime d'assurance-chômage. Ce financement relève exclusivement des travailleurs et des employeurs. Pourtant, grâce à différentes manœuvres juridiques, la caisse d'assurance-chômage a été fondue dans le budget général de l'État canadien, donnant ainsi le « droit » au gouvernement d'utiliser les revenus de la « caisse » comme bon lui semble. De fait, depuis une dizaine d'années, plus de 50 milliards de dollars en cotisations à l'assurance-emploi ont ainsi été dépensés à d'autres fins que ce à quoi ces cotisations étaient destinées. Ces surplus s'expliquent par des entrées d'argent qui se maintiennent (les cotisations) alors que les dépenses étaient réduites du fait des compressions imposées.

Le 2^e élément soulevé, précariser la main d'œuvre en lui bloquant l'accès au régime d'assurance-emploi lors d'une période de chômage, c'est obligé des milliers de travailleurs à accepter à peu près n'importe quoi comme salaire et conditions de travail. Nombre de personnes, après s'être fait refuser leur droit à l'assurance-emploi, se placent sur le « système D ». « D » comme Débrouillardise, « D » comme Démerde. Ce phénomène n'est pas marginal mais bien structurel, et participe à la « macdonalisation » d'une partie de la main d'œuvre.

Notre opposition

Notre opposition a commencé à prendre forme en 1998-1999 avec l'appel de la CSN à mettre sur pied la « Coalition assurance-emploi » qui se manifestera principalement par une campagne de pétition et d'éducation. Lors des élections fédérales de l'automne 2000, le thème de l'assurance-chômage prend le devant de la scène dans maintes régions québécoises (Saguenay Lac St-Jean et Charlevoix particulièrement) obligeant le gouvernement de l'époque à répondre aux manifestants par de nombreuses promesses. Ces promesses se réduisent finalement à de menues concessions accordées au printemps 2001 (par exemple l'élimination de la règle d'intensité qui réduisait progressivement le taux de prestations à 50%) et ne sont rien en comparaison des reculs majeurs que nous avons connus au cours des années précédentes.

C'est à partir de 2003 que notre opposition prend véritablement son élan et se structure de façon plus importante. Inspirés par la Coalition des Sans-Chemise de Charlevoix (« Mettons nos culottes si on ne veut pas perdre nos chemises ! »), une Coalition nationale des Sans-Chemise est mise sur pied. Au printemps 2004, utilisant les règles de la loi électorale fédérale, cette coalition fait irruption en pleine campagne électorale, avec une campagne de publicité-choc : « Qui a volé l'argent des chômeurs ? Moi, je ne vote pas pour ça ! ». Des milliers de pancartes et des centaines de panneaux sont installés sur l'ensemble du territoire québécois. Cette campagne a fait date et a su générer un large courant de sympathie parmi la population. Elle a été répétée lors des élections de 2005-2006 avec une publicité affirmative exprimant que : « L'assurance-chômage c'est fait pour protéger le monde. Fini le détournement de la caisse ! »

La Marche des chômeurs s'inscrit donc dans un prolongement de ces campagnes. L'enjeu étant de transformer ces courants de sympathie, et tout le travail qui a été fait jusqu'à maintenant et par plusieurs secteurs de la société, en modifications réelles au régime d'assurance-emploi.

Faire adopter une loi

Les conjonctures *idéales* sont plutôt rares, mais force est de constater que la conjoncture présente n'a jamais été aussi favorable, et cela depuis très longtemps, pour des changements à la loi d'assurance-emploi dans le sens que nous préconisons. Le gouvernement est non seulement minoritaire, mais l'opposition majoritaire est non conservatrice. Pourquoi cette précision ? Parce qu'en 2005, sous un gouvernement libéral minoritaire, un projet de loi du Bloc québécois s'inspirant largement du rapport unanime du Comité permanent sur les ressources humaines a été battu au Parlement, et battu avant tout par le vote négatif des conservateurs, alors dans l'opposition. Cette fois-ci, plusieurs projets de loi favorisant des bonifications au régime d'assurance-emploi ont été déposés.

Nous appelons l'opposition à faire cause commune sur les améliorations à apporter au régime.

La portée de nos revendications

Les chômeurs ne représentent pas un groupe à part du reste de la société et le « chômage » n'est pas une « identité ». Au contraire, le chômage est une condition provisoire et les gens que nous informons et dont nous défendons les droits sont des travailleurs.

Le chômage est structurel et inhérent à l'économie néo-libérale. D'ailleurs le marché du travail a été précarisé au point où la majeure partie des emplois créés au Canada depuis quelques années, sont des emplois temporaires et à temps partiel.

Une protection du revenu entre deux emplois devient d'autant plus importante : c'est ça l'assurance-chômage. De là l'importance de nos revendications et la portée sociale, sinon sociétale, qu'elle recouvre. Notre action ne vise pas seulement les 8, les 9 ou les 10% de chômeurs mais l'ensemble de la population travailleuse.

En d'autres mots, ce n'est pas une « affaire de chômeurs » mais bien de travailleurs. De tous les travailleurs.

C'est dans cette visée que le CNC revendique le principe des trois « **5** » :

1. Un critère unique d'admissibilité à **350** heures ;
2. Un minimum de **35** semaines de prestations ;
3. Un taux de prestations majoré à **65 %** du salaire.

Le fondement de nos revendications

Le CNC a un objectif précis, soit de se redonner un régime universel d'assurance-chômage. Pour y arriver, il faut d'une part alléger les critères d'admissibilité et, d'autre part, bonifier la protection des personnes assurées.

Nous sommes persuadés qu'un régime universel, digne de ce nom, ne peut laisser pour compte une partie indéfinie de la population active. L'expérience sur le terrain des groupes de défense des chômeurs permet de conclure qu'encore une fois, ce sont les femmes et les jeunes qui se retrouvent majoritairement dans cette catégorie d'exclus.

Un critère unique d'admissibilité à 350 heures

Notons que de 1940 à 1977, le critère d'admissibilité à l'assurance-chômage était le même pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Canada, peu importe le lieu de résidence ou le taux régional de chômage. C'est en 1977 qu'une norme variable d'admissibilité a été créée et cette mécanique cause encore aujourd'hui des injustices inqualifiables. N'est-il pas aberrant que l'économie d'une région puisse être menacée par la baisse artificielle du taux de chômage ? C'est exactement ce que la « norme variable d'admissibilité » cause à des régions entières, comme dans le cas de Charlevoix.

Nous demandons le retour à un critère universel d'admissibilité qui soit réaliste compte tenu de la précarisation du travail dans notre société. Nous proposons en ce sens un critère de 350 heures de travail, accumulés dans l'année précédant le dépôt d'une demande d'assurance-chômage.

Plus près de nous, avant la réforme de 1996, le minimum de temps de travail exigé pour se qualifier à l'assurance-chômage variait entre 180 et 300 heures selon le lieu de résidence. Actuellement, le critère se situe entre 420 et 910 heures. Notre demande d'un critère universel à 350 heures n'est donc pas du tout démesurée.

Un minimum de 35 semaines de prestations

Avant les réformes des années 1990, une période de prestations variait entre 32 et 50 semaines, selon la région de résidence. La durée des prestations résultait d'un calcul en trois phases. Les deux premières se basaient uniquement sur le nombre de semaines travaillées, alors que la troisième variait selon le taux régional de chômage. Il est important de noter que cette dernière était évaluée en fonction du taux de chômage en vigueur à la fin des deux premières phases. Cette méthode tenait compte de la réalité du marché du travail saisonnier propre à une région.

Aujourd'hui, une seule étape détermine la durée des prestations qui est basée à la fois sur le nombre d'heures travaillées et le taux régional de chômage au moment de la demande de prestations. Dans les régions où le marché du travail est saisonnier, la durée est donc évaluée sur le taux de chômage le plus faible de l'année (à la fin de la haute saison) alors que la réalité est tout à fait différente en

« morte-saison ». Ce sont de telles aberrations qui entraînent des situations dramatiques comme le fameux « trou noir ».

Concrètement, une personne qui travaille en moyenne 16 semaines (560 heures) par année aura besoin d'une protection de 34 semaines de chômage afin de survivre jusqu'à la prochaine saison de travail. Pour éviter le « trou noir » dans un cas comme celui-ci, il faudrait que le taux de chômage de sa région soit supérieur à 16 %. Par contre, si le taux est fixé à 12 %, cette personne ne recevra que 25 semaines de chômage avant de plonger dans un « trou noir » de neuf longues semaines sans revenu. Sa situation sera pire si le taux de chômage est encore plus bas et sa situation se détériorera d'année en année.

Un véritable régime d'assurance-chômage doit d'une part garantir une durée adéquate (35 semaines) de protection à l'ensemble de la population active et, d'autre part, prévoir des prolongations dans les régions où les besoins se font sentir.

Un taux de prestations relevé à 65 % du salaire

L'importante diminution de revenu subie par les travailleurs suite à une perte d'emploi provoque d'énormes problèmes financiers aux personnes et aux familles qui en sont victimes. C'est particulièrement vrai pour les salariés à statut précaire. Ils et elles n'arrivent même plus à rencontrer leurs besoins essentiels, mettant ainsi en péril leur intégrité physique et mentale.

Nous croyons que le taux de prestations devrait être relevé à 65 %. Cette augmentation de revenu aiderait immédiatement les chômeurs et contribuerait à améliorer d'autant l'économie des régions puisque cet apport monétaire servirait presque en totalité à l'achat de biens de consommation.

Un plan d'aide aux travailleurs âgés

La mondialisation transforme la réalité du travail et occasionne de nombreuses fermetures d'usines, dans différents domaines et dans toutes les régions administratives de l'assurance-emploi.

Ces travailleurs qui subissent une perte d'emploi sont souvent peu scolarisés. Il devient donc important de mettre en place des mesures pour protéger ceux qui ne pourront réintégrer le marché du travail, car à la fin de la période de prestations normales de l'assurance-emploi, ils seront contraints de se tourner vers l'aide sociale, après avoir dilapidé leurs avoirs accumulés au cours des ans.

Ce plan d'aide aux travailleurs âgés devrait permettre d'aider les travailleurs qui subissent une fermeture d'usine ou une mise à pied massive, dès l'âge de 55 ans jusqu'à la retraite. Les objectifs premiers étant de leur assurer un revenu de remplacement jusqu'à 65 ans, tout en les aidant à se réorienter ou se replacer dans un autre emploi.

La capacité de payer du régime

Nous savons que l'application de ces modifications augmentera les dépenses du régime, mais ces améliorations sont nécessaires.

Sachons que la Caisse de l'assurance-chômage possédait un surplus accumulé de près de 50 milliards de dollars à la fin de l'exercice financier 2005.

En laissant le taux de cotisation au niveau de l'exercice 2002-2003, le régime actuel produit un excédent annuel de plus de 5 milliards. Si la bonification proposée augmentait les dépenses annuelles du régime de 6 ou 7 milliards ($\pm 50\%$ de plus), le coussin actuel de 50 milliards épongerait les déficits pour les prochaines années. L'apparition de nouvelles récessions ferait évidemment changer la donne, mais une hausse minime du taux de cotisation suffirait à pallier temporairement à de plus importants coûts annuels. Selon l'actuaire en chef de Ressources humaines et développement des compétences Canada, une variation de 10 cents du taux de cotisation affecterait des recettes d'environ 840 millions de dollars.

Demandons à l'ensemble des travailleurs et travailleuses s'ils accepteraient de déboursier 50 cents de plus par tranche de 100 \$ de salaire pour avoir l'assurance d'être protégé en cas de besoin ! Nous sommes persuadés que le résultat serait largement positif puisque le taux de cotisation était plus élevé par le passé. En effet, entre 1991 et 1999, le taux de cotisation a varié entre 3,07 \$ et 2,70 \$ et très peu de gens (sauf la partie patronale) réclamaient des baisses de cotisation.